



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME  
Créée par Nicolas Hulot



**GREENPEACE**

Communiqué de presse du 25 juillet 2017

## Etats Généraux de l'Alimentation

### Aides à l'agriculture biologique, le gouvernement à l'heure des choix

**25.07.17 - Le gouvernement a affiché clairement lors du lancement des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) l'ambition d'engager la transition écologique de l'agriculture française. Alors que l'agriculture biologique, qui connaît un développement sans précédent (21 nouvelles fermes bio par mois et 20 % de progression de la consommation de produits bio en 2016), répond aux défis environnementaux, économiques et sociaux soulevés dans le cadre des EGA, les aides à la bio sont menacées. Premier renoncement du gouvernement en matière de transition des modèles agricoles ?**

Lors du Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) qui se tiendra jeudi après-midi, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation va rendre un arbitrage sur le transfert d'une partie du budget du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>nd</sup> pilier, à l'occasion de la révision à mi-parcours de la programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020. Il pourrait annoncer la fin du co-financement national pour l'aide au maintien en agriculture biologique.

La FNAB et les ONG signataires appellent de leurs vœux un choix stratégique majeur dans l'orientation des aides publiques : elles réclament un transfert maximal\* du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC afin de financer les ICHN (indemnités compensatrices des handicaps naturels), les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) et les aides conversion et maintien bio. Les enveloppes allouées en début de programmation seront en effet largement insuffisantes pour honorer les engagements pris par l'Etat et financer les nouvelles demandes d'aides (conversion et maintien) sur la 2<sup>e</sup> partie de la programmation (2017 à 2020). Les budgets des régions et des agences de l'eau, déjà exsangues et promis à des coupes supplémentaires, ne doivent pas pallier un éventuel désengagement de l'Etat.

Pour relever le défi de la transition écologique de notre agriculture, il est indispensable de doter le 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC d'un budget ambitieux. Dans le cadre de ce transfert, il faut flécher à minima 3 % du budget actuel du 1<sup>er</sup> pilier vers les aides à la bio.

Il s'agit ainsi de pouvoir accompagner le changement de système de tous les producteur(rice)s qui souhaitent passer à la bio (aides conversion). Il s'agit également de reconnaître et d'instaurer concrètement les paiements pour services environnementaux (aides maintien) défendus par le Président de la République dans son programme. La contribution des fermes bio à la protection des biens publics (eau, air, sol, biodiversité, santé...) dans l'intérêt général de tou(te)s les citoyen(ne)s doit être valorisée. L'agriculture biologique suscite des attentes fortes : de la part des consommateurs comme de nombreux agriculteurs qui pourront y trouver une solution d'avenir pour leur ferme. Ces attentes ne doivent pas être déçues.

Les actes doivent être à la hauteur des ambitions.

Organisations signataires : FNAB, Agir pour l'Environnement, Greenpeace, France Nature Environnement, Fondation pour la Nature et l'Homme, WWF

#### Contact presse :

Stéphanie PAGEOT, présidente de la FNAB (06 76 41 81 26)

Cécile CAILLEZ, chargée de communication Greenpeace France (06 13 07 04 29)

Carmen ETCHEVERRY, FNE (06 37 83 53 86)

Jacques CAPLAT, Agir pour l'environnement (09 75 29 39 82)

Marielle CHAUMIEN, WWF (06 15 39 24 95)

Amandine LEBRETON, FNH (06 98 45 74 78)

\* La réglementation européenne octroie aux Etats membres la possibilité de transférer jusqu'à 15 % du budget du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>nd</sup> pilier. L'Etat français a fait le choix en début de programmation d'un transfert à hauteur de 3 %. Un transfert supplémentaire est donc possible.